

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 26 septembre 2011

L'an deux mil onze le vingt six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Peyzieux-sur-Saône, sous la présidence de Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Présidente.

Etaient présents : Mmes BOUCHY - DUMAS - LUGA GIRAUD - NAVARRO - PASSOT - THIBERT - VERNUS PROST - MM. BOURGEOIS - BURGAT - CABAUD - CHAMPION - DUPASQUIER - KANDZIORA - TATON - THIVOLLE - VARVIER - VOISIN.

MM. GUERRAZZI et PETIOT, absents, sont respectivement suppléés par MM. MANAUT et DAUPHIN.

Absente : Mme MERAND

M. TATON est nommé secrétaire de séance.

. M. Bourgeois indique que le compte-rendu de la séance du 29 juin est très détaillé et comprend beaucoup de remarques nominatives.

. Mme Luga-Giraud dit que cette remarque sera prise en compte dans les prochains compte-rendus de séance.

. Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire de Peyzieux est heureux d'accueillir les membres du Conseil Communautaire dans la nouvelle salle du Conseil Municipal.

Madame la Présidente présente M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Trévoux, Chef d'Escadron, Gérard Hosmann-Rémy et l'adjudant-Chef Chabot commandant la brigade de Gendarmerie de Thoissey, qui sont venus présenter les actions de la Gendarmerie. La Compagnie de Trévoux couvre une vaste zone, de la Côtère au Val de Saône en passant par la Dombes.

Le Commandant Hosmann-Rémy est nouvellement arrivé et remplace le chef d'escadron Alexandre Muiyl. Il explique souhaiter optimiser le partenariat avec les élus et la population en mettant en place plusieurs actions : informations sur l'évolution de la criminologie par alerte électronique, patrouille à pieds pour faciliter le contact avec la population et la collecte d'informations afin d'enrayer une montée de la délinquance.

Mme Luga-Giraud remercie le Commandant et l'Adjudant-Chef pour leur intervention.

PRESENTATION DU DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL VAL DE SAONE –DOMBES (DAC) PAR LE SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE - DOMBES

. Madame la Présidente remercie Laurine Colin, chargée de mission SCOT et Lucie Ballini, qui la remplacera pendant son absence, d'être présentes ce soir pour présenter le DAC Val de Saône – Dombes.

. Laurine Colin indique que le DAC prend en compte et complète les orientations commerciales du SCOT qui a été approuvé. Il régit les implantations commerciales supérieures à 300 m² de surface de vente et s'applique à travers les PLU et les décisions prises en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Au niveau du diagnostic, les équipements sur le secteur de la Communauté de Communes concerne des surfaces inférieures à 300 m².

En matière d'orientation du DAC, le secteur Saint-Didier/Thoissey a pour vocation de se renforcer en offres commerciales dans le domaine des « achats réguliers » (alimentaire, tabac-presses, fleurs, services et artisanat, etc...) et de « l'occasionnel lourd » (petit bricolage, jardinage).

En ce qui concerne les localisations préférentielles du commerce au sein des communes, les orientations sont de :

- Privilégier une implantation du commerce au plus proche des habitants et des emplois, équipements et services, soit en centralités, a fortiori sur les commerces < 300m²

- Plus concrètement, localiser les commerces en fonction du type d'achat : pour des activités répondant à des achats courants et occasionnels légers, il convient de rester dans les centralités. Pour les activités répondant à des achats occasionnels lourds et exceptionnels, les Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM) sont permises.

- Eviter la création de galeries marchandes dans les ZACOM pour les équipements commerciaux supérieurs à 300 m²)

- Les implantations isolées, notamment le long des routes, sont exclues

- L'implantation de commerces en zones d'activités artisanales ou industrielles est exclue.

- . Laurine Colin précise que les Maires peuvent intervenir via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
 - . Madame Luga-Giraud ajoute que le DAC s'inscrit dans la même logique que le SCOT.
 - . Par ailleurs, le DAC fixe des prescriptions et recommandations en matière d'intégration urbaine et paysagère, de qualité architecturale et de performance énergétique, de densité des opérations (stationnement...), d'accessibilité, de règlement de publicité et des enseignes, etc...
 - . Les prochaines étapes de la validation du DAC sont :
 - la concertation avec les collectivités territoriales (communes, EPCI) avec présentation et envoi du DAC courant octobre 2011
 - l'envoi des remarques des collectivités au SCOT
 - l'adoption du DAC en comité syndical du SCOT
 - et la procédure de modification pour intégrer le DAC au SCoT
- Les conseils municipaux des communes et le conseil communautaire n'ont pas à délibérer.

PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR SIEGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

. Madame la Présidente rappelle la délibération du 29 juin 2011 par laquelle le Conseil communautaire a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

. Madame Luga-Giraud précise que la durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

. Elle indique que les sept communes membres ont transmis une liste de personnes susceptibles de siéger à la Commission et propose au Conseil de statuer sur la liste proposée.

. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

- Commissaires titulaires (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire

Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
1. CUILLERAT Marie Agnès	15/08/1965 à Thoissey (01)	53 Impasse Montessuy 01140 Garnerans
2. LITAUDON Bernard	15/06/1948 à Mâcon (71)	Manigand 01140 Illiat
3. CHAMPION Jean-Pierre	15/09/1948 à la Courneuve (93)	Lieu dit Tierce – Flurieux 01140 Mogneneins
4. THIVOLLE Roger	01/01/1931 à Saint Fons (69)	Impasse du Puits 01140 Peyzieux-sur-Saône

Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
5. TATON Marc	31/12/1950 à Thoissey (01)	Les Brocatières 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
6. BOURGEOIS Patrick	21/01/1955 à Paris 10 ^{ème}	84 rue des Roseraies 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
7. DEPEUPIERE Marie-Thérèse	23/09/1948 à Belleville (69)	13 rue du Beaujolais 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne
8. VOISIN Maurice	18/06/1948 à Pont de Vaux (01)	20 rue Paul Blanc 01140 Thoissey
9. CLAITTE Yves	15/12/1941 à Guéreins (01)	6 rue des Roses 01140 Thoissey
10. CHARCOSSET Monique	04/12/1953 à Thoissey (01)	393 Chemin du Centre 01140 Garnerans
11. CABAUD Bernard	20/08/1960 à Lyon (69)	Combabonnet 01140 Illiat
12. VERNUS PROST Nathalie	20/09/1972 à Thoissey (01)	Lieu dit Tierce Flurieux 01140 Mogneneins
13. KANDZIORA Frédéric	17/06/1967 à Thoissey	Impasse du Puits 01140 Peyzieux-sur-Saône
14. LOQUEN Alain	17/11/1951 à Autun (71)	69 rue des Roseraies 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
15. SANDELION Michel	17/11/1946 à Belleville (69)	Barbarel 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne
16. LELOUP Daniel	07/01/1949 à Nice (06)	Les Brocatières 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
17. MATRAY Philippe	02/02/1968 à Thoissey	38 Chemin de Chassagne 01140 Garnerans
18. DROUY Renaud	25/09/1966 à Nancy (54)	Les Feuilletts 01140 Mogneneins

- Commissaires titulaires (2) domiciliés hors du périmètre communautaire

Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
1. RELAVE Georges	23/04/1951 à Saint Andéol Le Château (69)	117 rue des Condamines 69700 Saint Andéol Le Chateau
2. PAGET Marc	21/05/1960 à Châtillon-sur-Chalaronne (01)	01400 L'Abergement Clémenciat

- Commissaires suppléants (18) domiciliés dans le périmètre communautaire

Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
1. CHICHOUX Corinne	12/07/1968 à Bourg en Bresse (01)	17 place de la Bascule 01140 Garnerans
2. BOUCHY Anne-Marie	13/08/1950 à Ecusses (71)	Les Maisons Brûlées 01140 Illiat
3. CALAS Franck	01/05/1973 à la Orléans (45)	Saint Jean 01140 Mogneneins

Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
4. TEYSSIÉ Chantal	22/10/1951 à Lyon (69)	Port de Mure 01140 Peyzieux-sur-Saône
5. BURGAT Philippe	16/03/1968 à Thoissey (01)	Bas Mizériat 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
6. LAMBERET Philippe	26/09/1971 à Lyon 9 ^{ème}	810 route de Bourg 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
7. GUERRAZZI Hervé	27/02/1971 à Ambérieu en Bugey (01)	Corcelles 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne
8. BOUCHY Gilbert	10/10/1946 à St Symphorien d'Annelles (01)	11 rue Melot 01140 Thoissey
9. DUPASQUIER François	04/11/1928 à Jongieux (38)	16 rue de l'Eglise 01140 Thoissey
10. GUILLET Thierry	20/11/1962 à Thoissey (01)	1608 route d'Illiat 01140 Garnerans
11. MOULIN Bénédicte	31/05/1970 à Les Essarts (85)	Le Petit Saint Loup 01140 Illiat
12. CHABANON Thierry	18/08/1956 à Lyon 3 ^{ème} (69)	Flurieux 01140 Mogneneins
13. JOUBERT Emmanuel	30/11/1972 à Lyon 2 ^{ème} (69)	Fatier 01140 Peyzieux-sur-Saône
14. GUIRAL Lysiane	07/04/1957 à Lyon 2 ^{ème} (69)	57 rue de Pompon 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
15. GIRAUD Albert	10/02/1940 à Dompierre sur Chalaronne (01)	14 place des Combattants 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne
16. SARGIACOMO Alain	31/03/1951 à Lyon 2 ^{ème} (69)	26, rue Rabutin 01140 Thoissey
17. BAILLY-BECHET Pierre	15/03/1963 à Champagnolle (39)	249 route d'Illiat 01140 Garnerans
18. AUBRUN Michel	03/02/1950 à Belley (01)	Le Bourg 01140 Mogneneins

- Commissaires suppléants (2) domiciliés hors du périmètre communautaire

Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
1. PAGET Marc	21/05/1960 à Châtillon-sur-Chalaronne (01)	01400 L'Abergement Clémenciat
2. BOUVERESSE Roland	22/05/1953 à Lyon 6 ^{ème} (69)	12 Avenue du Général Leclercq 93250 Villemomble

Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER AIN – VAL DE SAÔNE

. Madame la Présidente rappelle la délibération du 31 mai 2010 et informe que par l'arrêté n° 2011-1533 du 19 mai 2011 les centres hospitaliers de Pont de Veyle et de Thoissey fusionnent en un établissement unique : le Centre Hospitalier Intercommunal Ain – Val de Saône dont le siège est situé rue Pierre Goujon – 01290 Pont de Veyle. Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012. Le patrimoine et les autorisations de soins des deux centres hospitaliers sont transférés à la nouvelle entité à cette date.

- . Le Conseil de Surveillance sera celui d'un centre hospitalier intercommunal, conformément aux articles R 6143-1 et suivants du code de la santé publique.
- . Il convient donc de désigner le représentant de la Communauté de Communes pour siéger au Conseil de surveillance de ce nouveau centre hospitalier.
- . Mme Solange DUMAS et M. René DAUPHIN se portent candidats à cette élection.
- . Il est procédé au vote à bulletin secret.
- . Mme Solange DUMAS obtient 13 voix.
- . M. René DAUPHIN obtient 5 voix
- . Un bulletin blanc est comptabilisé.
- . Mme Solange DUMAS est élue à la majorité absolue par le Conseil Communautaire, déléguée, représentant la Communauté de Communes Val de Saône-Chalaronne au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Ain – Val de Saône à compter du 1^{er} janvier 2012.

TARIF DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- . Madame Solange Dumas explique que depuis 2008, la Communauté de Communes n'a pas augmenté le tarif du repas distribué dans le cadre du service de portage de repas à domicile au bénéfice des personnes âgées. Le directoire de l'Hôpital de Thoissey, en date du 16 juin 2011 a décidé d'augmenter le tarif de remboursement des repas fournis à 5.65 € (soit 5.12 € de repas plus 0.53 € de potage) à compter du 1^{er} août 2011. Le prix du repas payé à l'hôpital a donc augmenté de 2008 à 2011 de 0.33 €.
- . Les membres de la Commission des Affaires Sociales et du bureau de la Communauté proposent d'augmenter le tarif de 0.20 €.
- . Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du plateau-repas à 8.00 €, potage compris, à compter du 1^{er} novembre 2011.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE FOOTBALL DU CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL A L'ESVS-TSDI FOOTBALL

- . Monsieur Thivolle rappelle la délibération du 3 novembre 2008 concernant la convention de mise à disposition des équipements de football signée avec l'ESVS-TSDI Football, qui utilise les structures. Il informe que la durée de cette convention est de 3 ans et arrive à expiration le 21 décembre 2011. Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.
- . Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition d'équipements de football du centre sportif intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne à l'ESVS-TSDI Football pour une durée de 3 ans et autorise Madame la Présidente à signer la nouvelle convention précitée.

ADHESION 2011 A HELIANTHE

- . Monsieur Champion rappelle la délibération du 28 septembre 2009 par laquelle est présentée l'association départementale d'intérêt général Hélianthe, qui agit localement contre le changement climatique et pour une meilleure utilisation des ressources naturelles. Cette association encourage la prise de conscience environnementale des habitants de l'Ain. Elle travaille à la diffusion des solutions concrètes et des bonnes pratiques auprès des particuliers, des collectivités et des professionnels souhaitant s'orienter vers des modes de vie préservant davantage la planète.
- . Afin d'aider cette association à œuvrer pour le développement durable, il est proposé que la Communauté de Communes renouvelle son adhésion à Hélianthe en 2011. Le coût de cette adhésion pour 2011 est de 300 euros pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.
- . Il est rappelé que cette association est indépendante du Conseil Général et que les communes de Thoissey et Mogneneins adhèrent à Hélianthe.
- . Mme Vernus-Prost indique que l'adhésion permet d'avoir des tarifs préférentiels pour des interventions de l'association dans les écoles pour la journée du développement durable.
- . Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, d'adhérer à l'association départementale d'intérêt général Hélianthe pour l'année 2011.

AVENANTS AUX MARCHES

Avenants aux marchés de travaux pour la reconstruction de l'atelier-relais Roc Impact sur le Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne

Monsieur Cabaud rappelle que les travaux pour la reconstruction de l'atelier-relais Roc Impact, dont le coût s'élève, tous lots confondus, à 323 022.77 € HT, ont fait l'objet de marchés notifiés le 17 mars 2011 et le 21 avril 2011.

. Monsieur le 1^{er} vice-président explique que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les lots suivants :

- Lot 1 « Maçonnerie » : Il s'agit de travaux de maçonnerie d'agglos, enduis sur agglos et chaînage tête d'agglos. Ces modifications engendrent un surcoût de 1 031 € HT ce qui représente une augmentation de 4,48 % par rapport au marché initial.

- Lot 8 « Electricité » : Ces travaux consistent en la fourniture et pose de coffret, prises de courant, goulottes. Ces modifications engendrent un surcoût de 2 675 HT ce qui représente une augmentation de 8,46 % par rapport au marché initial.

- Lot 10 : « Revêtement de sols » : Il s'agit de reprise de carrelage, faïence. Ces modifications engendrent un surcoût de 235 € HT ce qui représente une augmentation de 3,38 % par rapport au marché initial.

- Lot 11 « Peinture » : Il s'agit de fourniture et pose de toile de verre. Ces modifications engendrent un surcoût de 1 530 € HT mais comme des travaux de peinture sur le pont roulant n'ont pas été effectués pour un montant de 800 € HT et viennent en déduction. Le lot 11 présente donc une plus-value de 730 € HT ce qui représente une augmentation de 2,48 % par rapport au marché initial.

. Monsieur Cabaud précise que les crédits budgétaires inscrits sont suffisants et que les travaux de reconstruction de l'atelier-relais sont remboursés par l'assurance.

. Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité la passation d'avenants n°1 de plus value pour les lots n°1 (maçonnerie), 8 (électricité), 10 (revêtement de sols) et 11 (Peinture) des marchés de travaux pour la reconstruction de l'atelier-relais Roc Impact. Le nouveau montant de chaque lot est le suivant : 24 036,00 € HT pour le lot n° 1 ; 34 304.80 € HT pour le lot n 8 ; 7 179,50 € HT pour le lot n° 10 ; 30 168.00 € HT pour le lot n° 11.

Avenant n °1 au marché travaux d'aménagement de sécurité (création d'un trottoir) de la rue des Sports à Saint Didier sur Chalaronne

. Monsieur Cabaud rappelle que lors de la séance du 20 décembre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de choisir le groupement DELARCHE-PERRUCHE pour un montant 99 682.50 € HT soit 119 220.27 € TTC pour réaliser des aménagements de sécurité concernant la rue des Sports à Saint Didier sur Chalaronne.

. Certains travaux prévus n'ont pas été réalisés (ensemble lumineaire) tandis que d'autres travaux supplémentaires ont été réalisés (caniveau, enrobés). Ces modifications entraînent un surcoût de 4 730 € HT soit 5657.08 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant du marché initial de 4.75%.

. Il convient de passer un avenant au marché de travaux afin de prendre en compte ces modifications.

. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la passation de l'avenant n°1 du marché de travaux d'aménagement de sécurité de la rue des Sports à Saint Didier sur Chalaronne avec le groupement d'entreprise DELARCHE-PERRUCHE, avenant qui augmente la masse des travaux de 4 730 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 104 412.50 € HT soit 124 877.35 € TTC.

Avenant n °1 au marché travaux d'extension du parking du gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne

. Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que lors de la séance du 20 décembre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de choisir le groupement DELARCHE-PERRUCHE pour un montant 123 315.00 € HT soit 147 484.74 € TTC pour réaliser l'extension du parking du gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne.

. Certains travaux n'ont pas été réalisés (diminution du nombre d'arbres et de la surface du parking) tandis que d'autres travaux supplémentaires ont été réalisés (détecteur de présence, sélecteur, raccordement au réseau public d'éclairage, apport de grave supplémentaire). Ces modifications entraînent un surcoût de 5 355 € HT soit 6 404.58 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant du marché initial de 4.34%.

. Il convient de passer un avenant au marché de travaux afin de prendre en compte ces modifications.

. Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité la passation de l'avenant n°1 du marché de travaux d'extension du parking du gymnase intercommunal avec le groupement d'entreprise DELARCHE-PERRUCHE qui augmente la masse des travaux de 5 355 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 128 670 € HT soit 153 889.32 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU 3^{ème} SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS DE L'AIN POUR L'INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE DE RANDONNEE PEDESTRE ET EQUESTRE

. Monsieur Cabaud explique que le projet d'installation d'une signalétique de randonnée pédestre et équestre, inscrit dans le schéma de développement touristique et de loisirs Val de Saône-Chalaronne, correspond aux orientations du 3^{ème} Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs de l'Ain 2008-2012 dans le cadre du dispositif 2. Il conviendrait donc de solliciter dans ce cadre une subvention pour ce projet.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Projet	Dépenses HT	Subventions sollicitées et autres financements	Recettes
<u>Installation d'une signalétique de randonnée pédestre et équestre</u>	49 836.37 €	Région Rhône-Alpes (CDRA)	15 123.00 €
		Conseil Général de l'Ain, subvention pour 125 km Jusqu'à 50% de 500 € par km Entretien : jusqu'à 50% de 100 € par km Balisage : jusqu'à 50% de 5 € par km	20 801.44€
		Solde à charge non subventionné	13 911.93 €
TOTAL	49 836.37 €	TOTAL	49 836.37 €

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'installation d'une signalétique de randonnée pédestre et équestre dont le coût total est estimé à 49 836.37 € HT et son plan de financement présenté dans le tableau ci-dessus. Il autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention de 20 801.44 € auprès du Conseil Général de l'Ain au titre du dispositif 2 du 3^{ème} Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs de l'Ain 2008-2012.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE LA VOIRIE DU PARC ACTIVAL

. Monsieur Cabaud explique au Conseil Communautaire la nécessité de créer une voirie pour desservir des parcelles situées à proximité de la rue du plateau de Challes. Cette voirie d'une longueur de 150 mètres comprend entre autres un trottoir, la création des réseaux secs et humides.

L'ensemble de l'opération est estimé à 203 350 € HT soit 243 206.60 € TTC (y compris la maîtrise d'œuvre, divers honoraires et imprévus).

. Monsieur le Vice-président explique que des aides financières concernant ces travaux peuvent être sollicitées.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce projet et sollicite des subventions pour la réalisation de ces travaux auprès du Conseil Général de l'Ain et des autres partenaires financiers potentiels.

GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE PARC ACTIVAL : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

. Madame Luga-Giraud rappelle l'avant-projet de travaux de gestion des eaux pluviales initial approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 29 octobre 2007 qui prévoyait la mise en place d'un fossé étanche exutoire sur le Parc Actival ainsi que tous les travaux nécessaires à la collecte et à la rétention des eaux pluviales. Elle explique que suite à la réunion de concertation avec les services de l'Etat et toutes les autres entités administratives concernées, il s'avère que la Communauté de communes n'est pas compétente en dehors de la zone Actival et par conséquent, le projet d'aménagement du fossé béton par la Communauté de communes est abandonné.

. L'avant-projet a donc été revu par le cabinet d'étude INGEDIA. Il porte sur la création d'un bassin unique de rétention et de traitement avec aménagement d'un bassin servant de réserve incendie ainsi que les travaux de collecte des eaux pluviales.

. Madame la Présidente explique que le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 1 317 000 € HT soit 1 575 132 € TTC (y compris la maîtrise d'œuvre, autres bureaux d'études, études de sol, divers et imprévus).

. Mme Luga Giraud indique que des aides financières concernant ce projet peuvent être sollicitées, notamment auprès du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté avec le coût estimatif énoncé et décide à l'unanimité, de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au Conseil Général de l'Ain dans le cadre du nouveau dispositif d'aides qui couvrent l'ensemble des enjeux de l'eau, au Conseil Régional Rhône-Alpes et aux autres partenaires financiers potentiels pour la réalisation de ce projet.

VENTE ET CESSION DE TERRAINS

Vente de terrain à la SCI du Plateau (Modification de la délibération du 18.10.2010, vente de terrain à la Société Cinox)

. Monsieur Cabaud rappelle la délibération du 18 octobre 2010 par laquelle la Communauté de Communes décidait de vendre la parcelle cadastrée B 320 d'une superficie de 3 458 m² à la société CINOX au prix de

20 € HT le m², représentée par M. et Mme Cuillerat. Il informe que M. et Mme Cuillerat effectue cette acquisition au moyen d'une société autre que la Société Cinox, la SCI du Plateau.

. Le Conseil Communautaire, considérant l'estimation du Service des Domaines, décide à l'unanimité de vendre au profit de la SCI du Plateau représentée par M. et Mme CUILLERAT, ou toute autre personne physique ou morale se substituant, la parcelle cadastrée B 320 d'une superficie de 3 458 m² au prix de 20 € HT le m², pour un montant total de 69 160 € HT soit 82 715,36 € TTC, hors frais notariés. L'Assemblée donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer l'acte de vente correspondant et tout document concernant cette affaire.

Vente de terrain à MM. De Barros et Alarson (parcelle ZV 174)

. Monsieur Cabaud indique que Messieurs Gilles De Barros et Morgan Alarson souhaiteraient acheter un tènement de terrain sur le Parc Actival pour faire construire des locaux afin de les louer. Ils se porteraient acquéreur de la parcelle au lieu dit « en Bussière » sur la commune de Saint Didier sur Chalaronne, cadastrée ZV 174 d'une superficie de 2 364 m².

M. le Vice-Président précise que le service des Domaines a été consulté.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre à Messieurs De Barros et Alarson, la parcelle cadastrée ZV 174 d'une superficie de 2 364 m² au prix de 20 € net le m², soit 47 280 € net, hors frais notariés. L'Assemblée donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer l'acte de vente correspondant et tout document concernant cette affaire.

Cession de terrain à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne

. Monsieur le 1^{er} vice-président rappelle les délibérations du 9 février 2004 et 9 décembre 2004 dans lesquelles le Conseil Communautaire s'engageait à céder à titre gratuit à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne une surface d'environ 5000 m², afin que la commune construise une salle des fêtes. M. Cabaud rappelle que cette rétrocession s'inscrivait dans le cadre des terrains que la commune de Saint-Didier avait cédés à la Communauté de Communes pour la construction du centre sportif.

. Suite à cet engagement, il est proposé de céder gratuitement à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, 5 000 m² pris sur la parcelle cadastrée ZV n°129 d'une surface globale de 14 523 m².

. Le Conseil Communautaire, donne son accord de principe pour la cession à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne de 5 000 m² pris sur la parcelle cadastrée ZV n°129. L'Assemblée autorise Madame la Présidente ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à engager toutes démarches en ce sens, à faire procéder au bornage de la surface qui sera cédée, à signer l'acte de cession, et tous documents se rapportant à cette affaire.

BÂTIMENT DE LA SCI BEL AIR SUR LE PARC ACTIVAL

Achat d'un bâtiment avec terrain sur le Parc Actival appartenant à la SCI Bel Air

. Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que la SCI Bel Air, représentée par Madame Goyon, souhaite vendre le bâtiment à usage commercial et artisanal d'une surface globale de 1 000 m² figurant au cadastre section ZV numéro 105 « En Bussière » pour une contenance de 2 907 m² et situé sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Il précise que ce bâtiment est divisé en six locaux. Le prix de vente du bâtiment proposé est 200 000 € net.

. Monsieur Cabaud précise que le Service des Domaines a émis un avis en date du 5 juillet 2011 et propose aux membres du Conseil Communautaire d'acquérir ce bâtiment afin de louer ces locaux.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le bâtiment à usage commercial et artisanal cité ci-dessus au prix de 200 000 € net et autorise Madame la Présidente à engager toutes démarches en ce sens, à signer l'acte d'achat, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Emprunt pour l'achat du bâtiment appartenant à la SCI Bel Air

. M. Cabaud indique que trois établissements bancaires ont été consultés. Il propose de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 € pour financer l'achat de ce bâtiment auprès de la Caisse d'Epargne. Les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- durée : 15 ans
- taux fixe avec échéances constantes : 4.14 %
- périodicité des échéances : trimestrielle
- frais de dossier : 200 €

Le dit prêt comporte le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé de l'emprunt.

. Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant de 200 000 Euros, dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-dessus et autorise Madame la

Présidente, à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

. L'Assemblée prend l'engagement, au nom de la Communauté de Communes, d'inscrire en priorité chaque année à compter de l'année 2012, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement de l'emprunt.

Baux de location

M. Cabaud indique que les baux de sous-location avec les artisans locaux avaient été résiliés et propose de passer des baux de location avec ces mêmes artisans à compter du 1^{er} novembre, sous réserve que l'acte d'achat du bâtiment soit signé avant cette date.

Il précise que restent deux locaux de 200 m² à louer.

→ Bail de location à la SARL CANELEC

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de louer le local n°3 d'une surface de 200 m² à la S.A.R.L. CANELEC représentée par Monsieur Pascal Canard à compter du 1^{er} novembre 2011, sous réserve que l'acte d'achat du bâtiment soit signé avant cette date et donne tout pouvoir à Mme la Présidente pour signer le bail de location et tout document concernant cette affaire.

. L'Assemblée fixe le montant du loyer mensuel du local n° 3 qui sera demandé à la S.A.R.L. CANELEC par la Communauté de Communes à 2,57 € HT le m² soit 3,07 € TTC le m².

→ Baux de location à la SARL BLEU MARINE CONCEPT

. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de louer le local n°4 d'une surface de 200 m² et le local n° 5 d'une surface de 100 m² à la S.A.R.L. BLEU MARINE CONCEPT représentée par Messieurs Chargueraud et Lauvernet à compter du 1^{er} novembre 2011, sous réserve que l'acte d'achat du bâtiment soit signé avant cette date, et donne tout pouvoir à Mme la Présidente pour signer le bail de location et tout document concernant cette affaire.

. L'Assemblée fixe le montant du loyer mensuel du local n° 4 qui sera demandé à la S.A.R.L. BLEU MARINE CONCEPT par la Communauté de Communes à 2,41 € HT le m² soit 2,88 € TTC le m².

. Décide de fixer le montant du loyer mensuel du local n° 5 qui sera demandé à la S.A.R.L. BLEU MARINE CONCEPT par la Communauté de Communes à 2,57 € HT le m² soit 3.07 € TTC le m²

→ Bail de location à l'entreprise MATHON

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de louer le local n°6 d'une surface de 100 m² à l'entreprise MATHON représentée par Monsieur Thierry Mathon à compter du 1^{er} novembre 2011, sous réserve que l'acte d'achat du bâtiment soit signé avant cette date, et donne tout pouvoir à Mme la Présidente pour signer le bail de location et tout document concernant cette affaire.

. L'Assemblée décide de fixer le montant du loyer mensuel du local n° 6 qui sera demandé à l'entreprise MATHON par la Communauté de Communes à 2,21 € HT le m² soit 2,64 € TTC le m².

LOCATION D'UN GARAGE A LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

. Afin de pallier au manque de place pour le stockage des panneaux touristiques, des pneus des voitures du portage des repas, etc ..., Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose de louer un garage Place Georges Agniel, situé en face des bureaux de la Communauté de Communes et appartenant à la commune de St Didier sur Chalaronne.

Le prix annuel proposé est de 220 €.

. Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer le garage à la commune de Saint-Didier au prix annuel de 220 € à compter du 1^{er} novembre 2011. L'Assemblée autorise Madame la Présidente à signer le bail de location et tous documents se rapportant à cette affaire.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Décision modificative n°1 - Budget Principal

. M. Cabaud explique que l'achat du bâtiment à la SCI Bel Air n'a pas été inscrit au budget, il faut donc prendre une décision modificative pour l'achat et pour l'emprunt dans une nouvelle opération créée « opération 30 » nommée « 6 locaux artisanaux Parc Actival ».

Par ailleurs, M. le Vice-Président explique qu'en ce qui concerne les travaux de réparation du toit du gymnase, une somme avait été prévue en section d'investissement. Or il s'agit d'une dépense de fonctionnement puisque l'assurance rembourse cette dépense. Il convient donc de régulariser les articles budgétaires concernés.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide des augmentations et diminutions de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
022	Dépenses imprévues	+ 1 900.00	7788	Produits exceptionnels divers	+ 26 900.00
61522	Entretien et réparations bâtiments	+ 25 000.00			
	Total	+ 26 900.00		Total	+ 26 900.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
DEPENSES ET RECETTES NON INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS					
020	Dépenses d'investissem. imprévues	- 4 000.00	1641	Emprunts en euros	+ 200 000.00
OPERATION n°030 : 6 LOCAUX ARTISANAUX PARC ACTIVAL					
2115	Terrains bâtis	+ 204 000.00			
	Total	+ 200 000.00		Total	+ 200 000.00

Décision modificative budgétaire n°2 - Budget Annexe d'Assainissement

. M. Cabaud explique que le Syndicat d'Electricité a réalisé, il y a plusieurs mois, des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication à la nouvelle station d'épuration de Mogneneins. Cette dépense a été inscrite au budget mais doit être ajustée. Par ailleurs, il convient de faire apparaître la subvention allouée par le Syndicat pour cette opération.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide les diminutions et augmentations de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
DEPENSES ET RECETTES NON INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS					
020	Dépenses d'investissement imprévues	- 100.00	1315 (chap. 041)	Subvention-Groupement de collec.	+ 1 200.00
2315 (chap. 041)	Installations, matériel et outillages	+ 1 200.00			
OPERATION n°015 : NOUVELLE STATION D'EPURATION					
2315(chap. 23)	Installations, matériel et outillages	+ 100.00			
	Total	+ 1 200.00		Total	+ 1 200.00

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du Festival d'Avignon par la Compagnie du Théâtre de l'Horizon

Il sera demandé à la Compagnie du Théâtre de l'Horizon de venir présenter le Festival d'Avignon lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Mme Luga-Giraud informe que la Communauté de Communes a été destinataire de courriers des communes de Chaneins et Valeins pour informer qu'elles ont fait le choix de se rapprocher de la Communauté de Communes Chalaronne Centre dans le cadre de la fusion avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Chanstrival.

Dotation Territoriale 2012 (subventions du Conseil Général)

Le Conseil Général a mis en place de nouvelles modalités pour les demandes de subventions au titre de l'année 2012. Les dossiers de demande de subventions seront examinés lors d'une conférence territoriale qui aura lieu le 12 octobre prochain à Villars les Dombes. Les Maires de la Communauté de Communes se réunissent le 4 octobre prochain afin de faire le point sur les dossiers déposés.

Circulation des poids-lourds

Mme Luga Giraud indique qu'un courrier a été adressé à M. Grey, chargé de la Sécurité Routière de l'APRR Rhône, afin que soit étudiée la possibilité de mettre une signalisation sur l'A6 dans le sens sud/nord avant la sortie Belleville, pour inciter les automobilistes à continuer sur l'A6 et sortir à Mâcon sud afin de rejoindre l'A406 direction Bourg en Bresse (A40).

Statuts de la Communauté de Communes

. Compte-tenu de l'augmentation de la population dans certaines communes, un courrier a été envoyé aux Maires d'Illiat et de Saint-Didier pour leur demander d'élire un nouveau délégué communautaire titulaire et un nouveau suppléant (article 5 des statuts de la Communauté de Communes).

. Compte-tenu de la démission de M. Dupasquier, le nombre de vice-président sera défini au prochain Conseil Communautaire. Il est précisé, par ailleurs, que les membres du bureau se sont penchés sur les nouvelles modalités de composition du bureau à l'échéance de mars 2014. En 2014, le nombre maximum de vice-présidents qui pourront être désignés est de 4 pour la Communauté de Communes.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission du développement économique et des finances

. M. Cabaud informe qu'une consultation a été lancée pour la mise en place de la signalétique sur Parc Actival. Deux offres ont été reçues mais la Communauté de Communes est en attente d'autres devis.

. L'inauguration du bâtiment Roc Impact aura lieu vendredi 30 septembre à 17 heures sur site.

- Commission des affaires sportives et des loisirs

. M. Thivolle indique qu'une visite de vérification sur site aura lieu le mercredi 28 septembre à 11h30 pour le classement du terrain de football synthétique. Il propose aux membres de la Commission qui le souhaitent de participer à cette visite.

. Les travaux de réparation de la toiture du gymnase auront lieu pendant les vacances scolaires. Ils devraient débuter le 24 octobre.

. M. Thivolle évoque l'article paru dans la Voix de l'Ain du 16 septembre dernier suite à l'Assemblée Générale du Tennis. Il rappelle que la Commission des Sports et Loisirs avait étudié le dossier de la création de courts de tennis extérieurs et de la piste d'athlétisme lors d'une réunion en 2010 : elle était d'avis que compte-tenu de la remise en état nécessaire des terrains de Thoisy, il serait préférable de réaliser des courts de tennis neufs (aide financière de la Fédération Française de Tennis). Par ailleurs, la Communauté de communes n'a pas la compétence Tennis.

- Commission du développement durable

. M. Champion informe que l'entreprise qui a planté les haies bocagères fera le remplacement des végétaux qui ont séché, dans le cadre de la garantie, courant novembre.

. La commission du développement durable se réunira prochainement pour organiser la semaine du développement durable 2012. Par ailleurs, une réunion conjointe avec la commission des affaires sociales sera prévue courant octobre pour traiter de l'étude sur la mise en place d'un transport.

- Commission de l'assainissement, de la voirie et de l'urbanisme

. M. Varvier informe que la première tranche des travaux d'assainissement à Peyzieux est terminée. La mise en place du poste de refoulement est en cours.

. Les travaux de reconstruction de l'atelier Roc Impact arrivent à terme.

. Concernant les travaux d'aménagement de la RD, une réunion de concertation avec tous les intervenants a eu lieu le 14 septembre dernier.

- Commission des affaires sociales et culturelles

. Mme Dumas informe que la réouverture de la micro-crèche pour l'année scolaire 2011/2012 a eu lieu le 29 août et s'est bien passée.

. La commission étudie la possibilité de mettre en place un service de transport de proximité sur le périmètre communautaire. Un questionnaire sur les besoins en matière de transport a été envoyé aux associations qui pourraient être concernées ; mais peu ont répondu. Les membres de la commission vont rencontrer les élus de la Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne qui ont mis en place un service de transport de proximité.

- Commission du tourisme et de l'animation

. Mme Luga-Giraud informe qu'en ce qui concerne l'étude pour l'aménagement de la halte fluviale, la Communauté de Communes est en attente des dernières conclusions du bureau d'études. L'étude sera présentée au prochain Conseil Communautaire.

. Pour l'aménagement du site de Port de Mure à Mogneneins/Peyzieux, une rencontre sur place avec Messieurs Champion et Thivolle est organisée le 27 septembre afin de mettre au point le projet d'aménagement.

. M. Voisin interroge sur le devenir de la commission du tourisme et de l'animation.

. Il lui est répondu que, suite à la démission de M. Dupasquier de ses fonctions de Vice-Président, Madame la Présidente reprend automatiquement la délégation de fonctions et de signatures dans le domaine du Tourisme, qui avait été confiée au 6^{ème} Vice-Président.

Par ailleurs, tous les projets inscrits dans le schéma de développement touristique sont actuellement traités dans leur phase administrative et technique et ne nécessitent pas de réunion de commission.

. La séance est levée à 23 h 55.
